

Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2005/0226(CNS) Procédure terminée
Processus de stabilisation et d'association: partenariat pour l'adhésion avec la Croatie	
Modification Règlement (EC) No 533/2004 2003/0267(CNS)	
Sujet 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans 8.20.01 Pays candidats	
Zone géographique Croatie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE BROK Elmar	07/12/2005
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2707	Date 14/02/2006
Commission européenne	DG de la Commission Voisinage et négociations d'élargissement	Commissaire	

Evénements clés			
09/11/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0563	Résumé
30/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/12/2005	Vote en commission		Résumé
10/01/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0002/2006	
17/01/2006	Résultat du vote au parlement		
17/01/2006	Décision du Parlement	T6-0001/2006	Résumé
14/02/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/02/2006	Fin de la procédure au Parlement		
17/02/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/0226(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 533/2004 2003/0267(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 181A-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/31836

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(2005)0563	09/11/2005	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0002/2006	10/01/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0001/2006	17/01/2006	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final
Règlement 2006/269 JO L 047 17.02.2006, p. 0007-0007 Résumé

Processus de stabilisation et d'association: partenariat pour l'adhésion avec la Croatie

OBJECTIF : modifier le règlement 533/2004/CE du Conseil prévoyant l'établissement de partenariats européens dans le cadre du processus de stabilisation et d'association pour l'ensemble des pays des Balkans occidentaux.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : la présente proposition visant à modifier la dénomination du partenariat avec la Croatie en l'intitulant «partenariat pour l'adhésion» au lieu de «partenariat européen» et a pour objectif d'aligner l'appellation du partenariat croate sur le partenariat avec la Turquie, dans la mesure où il s'agit de deux pays candidats ayant engagé des négociations d'adhésion. Pour faciliter la compréhension de l'instrument que constituent les partenariats, il convient de donner le même nom aux partenariats avec ces deux pays qui se situent désormais à un stade identique de leur processus d'adhésion. Cela correspond au libellé du document de stratégie pour l'élargissement ? 2005 (voir INI/2005/2206).

Processus de stabilisation et d'association: partenariat pour l'adhésion avec la Croatie

La commission a adopté le rapport de son président, Elmar BROK (PPE-DE, DE), approuvant la proposition sans modification en procédure de consultation.

Processus de stabilisation et d'association: partenariat pour l'adhésion avec la Croatie

En adoptant le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle la proposition de la Commission.

Processus de stabilisation et d'association: partenariat pour l'adhésion avec la Croatie

OBJECTIF : modifier le règlement 533/2004/CE du Conseil prévoyant l'établissement de partenariats européens dans le cadre du processus de stabilisation et d'association pour l'ensemble des pays des Balkans occidentaux.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement 269/2006/CE du Conseil modifiant le règlement 533/2004/CE relatif à l'établissement de partenariats européens dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

CONTENU : le règlement vise à modifier la dénomination du partenariat avec la Croatie en l'intitulant «partenariat pour l'adhésion» au lieu de «partenariat européen» et a pour objectif d'aligner l'appellation du partenariat croate sur le partenariat avec la Turquie, dans la mesure où il s'agit de deux pays candidats ayant engagés des négociations d'adhésion.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 20.02.2006.